



ACTUALITE SOCIALE – VISIO CONFERENCE

«Les incontournables du droit du travail dans le secteur sanitaire et social et La Convention collective du 15 mars 1966»

Madame, Monsieur,

En tant qu'acteur du secteur sanitaire et social, vous devez maîtriser, pour gérer vos relations individuelles et collectives de travail, à la fois le cadre légal et réglementaire, mais également les spécificités de vos dispositions conventionnelles.

Quelles sont **les règles juridiques incontournables propres à votre environnement conventionnel** ?

Quelles sont **les principales dispositions de la convention collective nationale du 15 mars 1966 à retenir**, et comment les articuler avec les accords de la branche UNIFED ?

Quels sont les points de vigilance à observer en matière de **durée du travail** ?

Nous vous proposons de refaire un panorama des dispositions essentielles, des enjeux et des pièges à éviter, au cours de 6 demi-journées de formation :

Module n° 1

Les règles incontournables du secteur sanitaire et social et panorama des principales dispositions de la convention collective nationale du 15 mars 1966

11 janvier 2021
9h-12h30

12 janvier 2021
9h-12h30

18 janvier 2021
9h-12h30

19 janvier 2021
9h-12h30

Module n° 2

Maîtriser les règles relatives au temps de travail dans le secteur sanitaire et social

08 février 2021
9h-12h30

09 février 2021
9h-12h30

Ces demi-journées de formation se dérouleront en visio-conférence.

Elles seront animées par deux avocats et une juriste du service Conseil Social, Maître Aude THOUVENIN, Maître Sophie LAVRARD, et Adeline GORSE.

Cette action de formation vous est proposée au tarif individuel (par entité juridique)de :

- **1.800 € HT pour le module n°1 (4 demi-journées)**
- **900 € HT pour le module n°2 (2 demi-journées)**
- **2.300 € HT en cas d'inscription aux modules 1 et 2 (6 demi-journées).**

Vous trouverez ci-joint en annexe un descriptif de la formation et, si cette formation vous intéresse, un bulletin d'inscription à nous retourner **avant le 24 décembre 2020.**

Attention : inscription limitée à 25 participants.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.



TEN FRANCE